

# Prêt Flash Electrique

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

Le Prêt Flash Electrique proposé par Bpifrance vise à accélérer la consommation d'électricité et à engager la sortie progressive des énergies fossiles. Il finance les entreprises dans l'électrification de leurs équipements et de leurs usages professionnels.

Ce prêt s'inscrit dans le "Plan d'Electrification" présenté par le Gouvernement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du Prêt Flash Electrique, les TPE/PME artisanales et de proximité de moins de 50 salariés notamment (liste non exhaustive) :

- boulangeries,
- boucheries,
- garages,
- entreprises de peinture,
- entreprises paysagistes,
- entreprises du bâtiment,
- activités de maintenance,
- entreprises de services,
- etc.....

##### — Critères d'éligibilité :

Les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- être créées depuis plus de 3 ans,
- avoir la capacité à fournir une documentation comptable couvrant au minimum 24 mois d'activité,
- disposer d'un expert-comptable inscrit à l'Ordre,
- disposer d'un emprunt bancaire avec une durée de remboursement > à 3 ans.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Soutenir le financement de l'électrification des équipements et usages professionnels afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'accompagner la transition énergétique des entreprises.

**Financer l'achat du matériel électrique** en remplaçant les équipements fonctionnant au gaz ou au fioul par des

équipements neufs :

- Four électrique (pain, pizza, métiers d'art, etc.),
- Matériel de cuisson (plaques, rôtisseries, etc.),
- Matériel de séchage (cabine de peinture électrique, etc.).

**Passer durablement à l'électrique** en raccordant son local et l'équiper d'outils neufs adaptés au nouveau matériel :

- Raccordement à une ligne électrique « tarif jaune »,
- Ustensiles de cuisson neufs,
- Nouveaux outils.

**Bénéficiaire de tous les avantages de l'électrique** en réduisant ses factures et gagner en confort et en productivité :

- Economies d'énergie,
- Pilotage des consommations,
- Moins de chaleur en été.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt Flash Electrique est d'un montant compris entre 10 000 et 75 000 €, sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine personnel du dirigeant.

### Pour quelle durée ?

Durée de remboursement modulable de 5 à 7 ans.

Différé d'amortissement en capital : de 9 mois à 2 ans.

Un prêt sans garantie, mensualités à partir de 127€ par mois.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Souscription rapide et 100% en ligne sur [la plateforme digitale Flash](#).

### A noter

Bpifrance accompagne l'électrification des entreprises françaises, notamment industrielles, à travers d'autres solutions :

- [Le Diag Eco Flux](#), mis en place avec l'ADEME, proposant un accompagnement personnalisé aux PME et ETI

disposant d'un ou plusieurs sites (usine, restaurant, commerce alimentaire...) pour analyser les flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets,

- [La Garantie Electricité Renouvelable](#) permettant de garantir 80% de la rémunération négociée entre un acheteur industriel et un producteur d'électricité renouvelable dans le cadre de la contractualisation d'un Corporate Power Purchase Agreement (CPPA2) et en cas de défaillance de l'acheteur,
- [Le Prêt Vert](#) et le [Prêt Industrie Verte](#) qui permettent de financer les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique des TPE, PME et ETI de plus de 3 ans.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)